

L'ÉCOLE DE LA
COMÉDIE

DIRECTION ARNAUD MEUNIER

LA COMÉDIE

CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL | ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DRAMATIQUE
SAINT-ÉTIENNE

L'ÉCOLE DE LA COMÉDIE

LE PROJET

L'École de la Comédie est l'une des six écoles nationales supérieures d'art dramatique en France à être installée au cœur d'un théâtre de création : La Comédie de Saint-Étienne – Centre dramatique national (CDN). Créée en 1982, elle est la plus ancienne située dans un CDN. Depuis 2008, elle est habilitée par le ministère de la Culture et de la Communication à délivrer le Diplôme national supérieur professionnel de comédien ainsi que le Diplôme d'État depuis 2016.

L'École de la Comédie recrute par concours deux années sur trois une promotion d'une dizaine d'élèves-comédien.ne.s qui suivent une formation de trois ans. Le projet pédagogique s'articule autour de cinq axes : l'interprétation ; la formation artistique ; les études critiques en partenariat avec l'Université Jean Monnet et l'École normale supérieure de Lyon ; le parcours professionnel ; l'anglais. L'accent est mis sur le rapport aux auteur.rice.s vivant.e.s, à travers la commande d'écriture faite systématiquement pour le spectacle de sortie : Christophe Honoré, *Un jeune se tue* (2012) ; François Bégaudeau, *La Grande Histoire* (2014) ; Marion Aubert, *Tumultes* (2015) ; Tanguy Viel, *45 possibilités de rencontres* (2017) ; Pauline Sales, *66 pulsations par minutes* (2018).

Un parrain ou une marraine est associé.e à chaque promotion. Il.Elle participe à la construction du projet pédagogique et intervient chaque année dans le cadre d'ateliers d'interprétation. Benoît Lambert (Promotion 25), Marion Aubert (Promotion 26), Pierre Maillet (Promotion 27), Pauline Sales (Promotion 28), Julie Deliquet (Promotion 29), Olivier Martin Salvan (Promotion 30), Adama Diop (Promotion 31).

L'École de la Comédie développe également des partenariats à l'International : Les Récéatrasles (Ougadougou | Burkina Faso), le Théâtre Bluff et le CGEP Sainte Hyacinthe (Montréal | Canada), CalArts (Los Angeles | États-Unis)

Depuis 2014 L'École a mis en place un programme Égalité des chances en vue de favoriser l'accès aux écoles supérieures d'art dramatique à des jeunes gens issus de la diversité culturelle, sociale et géographique. Ce programme comporte désormais deux volets : la Classe préparatoire intégrée et les Stages égalité théâtre.



CONCOURS D'ENTRÉE

LE CONCOURS SE DÉROULE EN DEUX TEMPS

1 | LES AUDITIONS

Les auditions ont lieu à Saint-Étienne et en région parisienne.

Chaque candidat.e doit préparer trois extraits de trois minutes maximum :

- | deux scènes dialoguées dont une au moins écrite par un.e auteur.rice vivant.e,
- | et un parcours libre qui révèle la personnalité du.de la candidat.e : monologue, chant, toute forme de prestation scénique.

2 | LE STAGE PROBATOIRE

Une quarantaine de candidat.e.s est retenue par le jury pour le stage probatoire.

Le stage probatoire dure cinq jours. Il comprend une série d'ateliers ainsi qu'un entretien personnel avec le jury.

Le nombre d'étudiant.e.s admis.e.s est de dix par promotion selon la règle de la parité homme/femme.

Le jury est constitué par le Directeur de L'École de la Comédie de Saint-Étienne, de la marraine ou du parrain de la future promotion, des membres de l'équipe pédagogique et des artistes invité.e.s.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

- | être âgé.e de plus de 18 ans et de moins de 26 ans au 1^{er} octobre de l'année du concours.
- | être titulaire du baccalauréat ou d'une équivalence de diplôme français ou étranger. Dérogation possible sur demande motivée.
- | justifier d'une formation théâtrale initiale ou d'une pratique théâtrale d'au moins un an dans un établissement de pratiques artistiques.
- | aucune condition de nationalité n'est imposée. Les candidat.e.s étranger.e.s doivent maîtriser la langue française.

FRAIS D'INSCRIPTION

- | le montant des frais d'inscription est de 60 euros. Il n'y a aucun frais d'inscription pour les candidat.e.s bénéficiant d'une bourse (fournir la notification de bourse dans ce dernier cas).

FORMATION

SCOLARITÉ ET ÉTUDES

L'élève-comédien.ne admis.e est inscrit.e. à L'École de La Comédie et suivant son niveau universitaire a l'obligation de s'inscrire en parallèle à l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne, en :

- | licence Arts du spectacle parcours « art dramatique »
- ou
- | master de Lettres modernes parcours « art dramatique »

Aucun droit de scolarité n'est exigé lors de l'inscription à L'École de la Comédie. En revanche, les élèves-comédien.ne.s doivent s'acquitter des droits d'inscription à l'Université Jean Monnet (les frais d'inscription sont fixés chaque année par l'Université).

Le programme pédagogique dispensé à L'École de la Comédie est organisé en quatre grands domaines :

- | interprétation (masterclass et ateliers de cinq semaines)
- | formation artistique (corps, chant, yoga, technique Alexander...)
- | études critiques
- | parcours professionnel

Tou.te.s les intervenant.e.s de l'école sont des artistes professionnels en activité. À partir de la deuxième année tous les ateliers font l'objet d'ouvertures au public.

Pendant leur scolarité les élèves sont amenés à travailler avec les structures partenaires de l'école : La Cité du Design, La CinéFabrique, l'ENSATT, La Cascade – Pôle National des Arts et du cirque, le Musée d'Art Moderne et Contemporain de Saint-Étienne, le CCN de Grenoble, le Festival Sens Interdit...

INSERTION

Les élèves de l'école une fois diplômé.e.s intègrent le Dispositif d'Insertion de l'École de la Comédie de Saint-Étienne (DIESE#) pendant trois années.

L'École apporte un soutien financier à tous les professionnels, français ou étrangers, exerçant dans le spectacle vivant et embauchant un.e jeune diplômé.e. Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- | le projet artistique
- | les rôles attribués aux comédien.ne.s issu.e.s de l'école
- | le budget prévisionnel de production permettant la réalisation du projet
- | le nombre de représentations (pour les projets de théâtre, une moyenne de vingt est généralement demandée)

ÉGALITÉ DES CHANCES

L'École de la Comédie s'est engagée depuis septembre 2014 dans un programme Égalité des chances, novateur et volontariste en vue de favoriser l'accès pour des jeunes gens issus de la diversité culturelle, sociale et géographique, aux écoles supérieures d'art dramatique. C'est là une première démarche afin d'ouvrir les scènes de théâtre à des talents qui, faute d'informations, d'encouragements ou de moyens, n'auraient pas tenté leur chance. Ce programme se décline sous deux formes principales : les Stages égalité théâtre et la Classe préparatoire intégrée.

STAGES ÉGALITÉ THÉÂTRE (SET)

Depuis 2015, des stages de théâtre de quatre à cinq jours sont offerts pendant les vacances scolaires par L'École de la Comédie de Saint-Étienne à une vingtaine de jeunes gens de 17 à 22 ans issus de la diversité culturelle, sociale et géographique en Auvergne-Rhône-Alpes. Encadrés par six artistes, ils donnent un aperçu concret du programme pédagogique d'une école supérieure d'art dramatique à travers des séances d'échauffement collectif (voix et corps), de lecture et dramaturgie, d'interprétation, et d'improvisation notamment. Ces stages peuvent se dérouler à Saint-Étienne, Grenoble, Lyon (en partenariat avec La CinéFabrique), Valence ou Clermont-Ferrand. Les frais de déplacement, l'hébergement et les repas sont pris en charge par l'école.

CLASSE PRÉPARATOIRE INTÉGRÉE (CPI)

La Classe préparatoire intégrée, lancée depuis la rentrée 2014-2015, est à destination des jeunes gens de 18 à 23 ans issus de la diversité culturelle, sociale et géographique en Auvergne-Rhône-Alpes en vue de les préparer aux concours des treize écoles nationales supérieures d'art dramatique en France. S'appuyant sur un réseau de partenaires-relais, le recrutement des élèves de cette classe préparatoire a lieu en mai chaque année. La formation, théorique et pratique, comprend environ 30 heures de cours hebdomadaires dispensés de septembre à juin. Elle s'articule autour de :

- | cours d'interprétation
- | cours de chant
- | travail du corps (yoga, technique Alexander...)
- | parcours du spectateur

Elle est organisée au sein même de l'école.

À cet accompagnement pédagogique s'ajoutent un accompagnement administratif et financier :

- | bourses du CROUS complétées par une bourse de la Fondation Culture & Diversité
- | prise en charge des frais liés aux concours des écoles (droits d'inscription, transports, hébergements).



DIPLÔME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE THÉÂTRE

Les enseignant.e.s de théâtre diplômé.e.s d'État sont chargé.e.s de la transmission des pratiques de l'art dramatique. Suivant les cas, ils.elles assurent l'enseignement des activités d'éveil, d'initiation, la conduite d'un apprentissage initial, donc l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être fondamentaux nécessaires à une pratique autonome des élèves.

Le professeur de théâtre est avant tout un artiste maîtrisant les compétences de la pratique de son art. L'articulation de la pratique artistique et de la pratique de pédagogue est essentielle.

Il est délivré par trois établissements d'enseignement supérieur habilités par le ministère de la Culture et de la Communication :

- | L'École supérieure d'art dramatique de Paris (ESAD_PSPBB)
- | L'École de la Comédie de Saint-Étienne
- | L'École régionale des acteurs de Cannes (ERACM)

Pour obtenir le DE, plusieurs voies d'accès sont possibles.

FORMATION (CONTINUE | INITIALE)

Il existe deux possibilités d'accès à la formation DE de professeur de théâtre en fonction du profil du.de la candidat.e. Soit il.elle entre via la formation initiale, soit via la formation continue.

Entrée en formation initiale :

Le concours d'entrée est ouvert aux candidat.e.s justifiant des trois conditions suivantes :

- | être titulaire du DNSPC
- | avoir une première expérience de comédien.ne ou de plateau
- | s'inscrire en formation au diplôme d'État de professeur de théâtre dans les deux années universitaires suivant l'obtention du DNSPC

Après examen du dossier, le concours d'entrée consiste en un entretien avec un jury permettant d'apprécier la motivation du.de la candidat.e.

Entrée en formation continue :

L'examen d'entrée est ouvert aux candidat.e.s pouvant remplir l'une des conditions suivantes :

- | soit justifier dans les cinq années précédant l'inscription à la formation, d'une pratique professionnelle en qualité de comédien.ne ou de metteur.re en scène d'au moins deux années
- | soit justifier dans les cinq années précédant l'inscription à la formation, d'une expérience pédagogique en théâtre en qualité de salarié.e d'une durée d'au moins deux années



L'examen d'entrée en formation continue comprend une épreuve pratique et une épreuve orale.

La formation dure 400 h maximum.

Elle porte sur :

- | la pratique pédagogique du jeu théâtral
- | la culture pédagogique et théâtrale
- | l'environnement professionnel

Objectifs de la formation :

A l'issue de la formation, un.e professeur.e diplômé.e d'État doit pouvoir :

Enseigner à des élèves de différents niveaux, profils et âges.

- | accueillir et accompagner un groupe d'élèves
- | animer et conduire des séances d'apprentissage du théâtre
- | conduire des séquences de préparation physique et vocale du jeu
- | donner les moyens aux élèves d'approcher l'exigence artistique et le jeu théâtral
- | éclairer la pratique pédagogique par des apports théoriques, artistiques et culturels
- | éclairer sa pédagogie avec ses propres expériences artistiques

Concevoir un programme pédagogique et artistique

- | observer, mesurer les besoins, attentes et capacités des élèves
- | organiser sa réflexion pédagogique
- | tenir à jour une estimation raisonnée et régulière de l'avancée des acquisitions

Être actif.ve au sein de la structure et/ou du département théâtre

Être acteur.rice de la vie culturelle locale

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

La VAE est un processus qui permet au.à la candidat.e une réflexion et une mise en perspective de son parcours artistique et pédagogique.

La VAE n'est pas une conversion automatique de l'expérience en certification.

Il ne s'agit ni d'un concours, ni d'une formation. Le.la candidat.e doit établir et mettre en avant les liens entre son parcours d'artiste pédagogue, ses expériences et le diplôme visé.

La VAE est constituée de trois étapes :

- 1 | la recevabilité (livret 1)
- 2 | la constitution d'un livret de compétences ou mémoire (livret 2)
- 3 | d'un entretien avec un jury

Conditions d'accès | pré-requis

Les candidat.e.s doivent justifier de compétences acquises dans l'exercice d'activités salariées, non salariées ou bénévoles, de façon continue ou non, en rapport direct avec les activités et compétences définies par le référentiel du diplôme, d'une durée d'une année d'enseignement de la pratique théâtrale (enseignement d'une durée de 20 h par semaine sur 30 semaines par année), soit 600 h.

L'accompagnement à la rédaction du dossier

Le.la candidat.e peut choisir de se faire accompagner.

L'accompagnement est une expertise et un appui méthodologique permettant au.à la candidat.e de se préparer à la constitution du dossier et à l'évaluation par le jury.

Les missions de l'accompagnement

- | une aide à la constitution du dossier
- | une aide à l'analyse critique du parcours du.de la candidat.e
- | une aide à la description du savoir-faire et à la valorisation des compétences
- | une préparation à l'entretien oral

Les résultats : validation totale, partielle, refus

| validation totale : le jury estime que les acquis du.de la candidat.e sont en adéquation avec les attendus de la certification visée. La certification est attribuée dans sa totalité.

| validation partielle : le jury estime que les acquis du.de la candidat.e sont en partie en adéquation avec les attendus de la certification et lui permettent de répondre partiellement aux objectifs de cette certification.

| refus : le jury estime que les acquis du.de la candidat.e ne lui permettent pas de répondre aux objectifs de la certification visée. La certification n'est pas attribuée.

STAGES PROFESSIONNELS

L'Ecole de la Comédie de Saint-Étienne développe et met en place des modules de formation à destination des professionnels du spectacle vivant et du monde de l'entreprise.

À la demande des associations de lieux labellisés, formation de l'artiste à la direction d'un lieu de création labellisé

| accompagner les artistes dans leur prise de fonction par la transmission des bases et compétences budgétaires, sociales, juridiques afin de faciliter la mise en œuvre leur projet artistique.

Formation prise de parole en public pour les entreprises

| permettre à chacun de mieux s'exprimer grâce aux outils propres au travail d'acteur (corps, voix), techniques d'improvisation et prise de conscience posturale.

www.lacomedie.fr | 04 77 25 14 14

